

20

MARINONI

BEAULIEU-SUR-MER



rêver,
créer,
ériger

CATALOGUE

DE PERSONNALISATION

ET D'OPTIONS

1. INFORMATIONS IMPORTANTES	3
2. LES PRESTATIONS TECHNIQUES OU ENTRAINANT DES MODIFICATIONS DE PLAN	6
A - LES ÉQUIPEMENTS / LE PLAN	7
A1 – Création de placard supplémentaire	7
A2 – Modification de cloison	7
A3 - Modification portes intérieures	7
B - LA PLOMBERIE	8
B1 – Salle d'eau et salle de bains	8
B2 – Emplacement machine à laver complémentaire	8
C – MODIFICATIONS ÉLECTRIQUES	9
C1 – Prises	9
D – GARAGES	9
D1 – Motorisation porte de garage	9
3. LES PRESTATIONS DÉCORATIVES	10
E - REVÊTEMENTS MURAUX	11
E1 – Les faïences	11
E2 - Sols des pièces humides	11
F – PLACARDS	11
F1 – Remplacement façade placard par façade miroir	11
F2 – Colonne étagère	11

1. INFORMATIONS IMPORTANTES

Les prix indiqués sont valables pour les logements dans leur configuration initiale (plans de vente). Les prestations décrites au sein de la notice descriptive de vente s'appliquent sur la version initiale des plans de vente et non sur les éventuelles conséquences des modifications de plans.

Ce catalogue présente les prestations tant techniques que décoratives qu'il est possible de réaliser ainsi que leur montant.

Toute demande devra être adressée, **À L'AIDE DU FORMULAIRE EN DERNIERE PAGE**, par lettre recommandée avec accusé de réception à :

SCCV EMERIGE BEAULIEU MARINONI

C/O EMERIGE MEDITERRANEE
81 avenue Simone Veil
06200 NICE

Ce formulaire devra être accompagné d'un **chèque d'un montant forfaitaire de 420,00 €uros**, à l'ordre de la **SCCV EMERIGE BEAULIEU MARINONI**. Ce chèque ne sera encaissé qu'après signature de l'acte authentique d'acquisition.

Pour information, pour toute nouvelle demande, un montant forfaitaire de 210,00 €uros sera facturé, venant s'ajouter aux frais de dossier de la demande précédente.

Afin d'être prise en considération, la demande devra être réceptionnée impérativement :

- Concernant les options techniques (modification de cloisons, modifications électriques, modifications plomberie) : **AU PLUS TARD LE 15 MARS 2025**
- Concernant les options décoratives : au plus tard lors du rendez-vous de choix de prestations.

Toutefois, afin de nous donner tous les moyens de pouvoir répondre au mieux à vos demandes, nous vous invitons à nous les transmettre dès maintenant.

TOUTE DEMANDE SORTANT DU CADRE DU PRÉSENT CATALOGUE, OU ÉTANT NON RÉALISABLE POUR DES RAISONS TECHNIQUES OU ENCORE NOUS ÉTANT ADRESSÉE AU-DELA DE LA DATE LIMITE, NE POURRA ÊTRE TRAITÉE.

LA SUPPRESSION DE MATERIEL OU DE MATERIAUX NE POURRA ENTRAINER DE MOINS-VALUE.

Après validation par l'architecte si nécessaire, un devis sera établi et vous sera transmis pour approbation. Vous disposerez alors d'un délai de 15 jours pour le valider et le renvoyer avec un éventuel chèque d'acompte.

Modalités de règlement du devis :

- 50 % DU MONTANT DU DEVIS SERONT À RÉGLER PAR CHÈQUE AU MOMENT DE LA COMMANDE,
- LES 50 % RESTANTS AU MOMENT DE L'APPEL DE FONDS « ACHÈVEMENT DES TRAVAUX ».

Le paiement correspondant aux options commandées est un paiement distinct du règlement du prix de vente de l'appartement. Il ne peut être inclus dans le prix total d'acquisition.

Le nouveau plan de vente modifié incluant les travaux modificatifs vous sera adressé pour validation. Si nécessaire vous signerez un contrat de travaux modificatifs acquéreur dérogatoire.

Les "OPTIONS" proposées dans ce catalogue bénéficient des mêmes garanties que celles afférentes aux prestations contractuelles.

Les demandes de travaux modificatifs ne pourront être validées en exécution qu'à compter de la signature de votre acte de vente en l'état futur d'achèvement.

Nous vous précisons que le plan qui sera annexé à votre acte authentique de vente restera le plan initial. Vos travaux modificatifs constituant un acte sous seing privé.

Toutes demandes de travaux modificatifs Acquéreurs TMA (cloisonnement, électricité ou plomberie) seront soumises à L'Architecte et au Bureau de Contrôle, afin de valider la faisabilité technique ainsi que le respect des règlements en vigueur.

Nous attirons votre attention que compte tenu du contexte actuel sur les commandes et l'approvisionnement des matériaux les délais sont susceptibles d'être prorogés dans la réalisation des travaux de TMA tout au long de la construction de votre résidence.



TRAVAUX MODIFICATIFS ACQUÉREUR : MA DEMANDE PAS À PAS



||| Quand faire ma demande de TMA ?

||| Comment procéder ?

||| À quel moment recevrais-je mon plan de vente modifié ?



Emerige vous explique en 4 étapes la démarche à suivre dès la signature de votre contrat de réservation, afin de faire votre demande de TMA en toute sérénité.

Afin d'être prise en considération, votre demande devra être réceptionnée impérativement avant les dates butoirs et dans les conditions spécifiées dans votre Catalogue d'options.

J'AI SIGNÉ MON CONTRAT DE RÉSERVATION

J'attends la fin du délai de rétractation pour faire ma demande de TMA.

1

Je prends connaissance des TMA qu'il m'est possible de demander via le Catalogue d'options qu'Emerige m'a remis lors de la signature.



Je réalise mes démarches administratives et bancaires.

2

Avant la date butoir mentionnée dans le catalogue d'options, j'envoie à mon Responsable Relation Client ma demande de TMA **via le formulaire inclus** dans le catalogue d'options, accompagné du règlement couvrant les frais de dossiers.



3

Emerige valide la faisabilité de mes demandes avec les différents intervenants et m'adresse un devis.



J'AI SIGNÉ MON ACTE AUTHENTIQUE DE VENTE CHEZ LE NOTAIRE

4

Je finalise mes TMA : je signe le devis et je verse un acompte de 50% du montant total des TMA. Le plan de vente modifié m'est alors adressé pour validation. Si nécessaire, je signe un contrat TMA dérogatoire.



LES TRAVAUX ONT DÉMARRÉ



Vos TMA sont transmis par Emerige au chantier pour exécution.



À NOTER

Plus aucune nouvelle demande de TMA ou modification des TMA validés n'est possible.

2. LES PRESTATIONS TECHNIQUES OU ENTRAINANT DES MODIFICATIONS DE PLAN

Date limite de réception de votre demande

AU PLUS TARD LE 15 MARS 2025

LES DEMANDES ENTRAINANT DES MODIFICATIONS DU PLAN DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE ETUDE DE FAISABILITE TECHNIQUE ET REGLEMENTAIRE ET ETRE VALIDEES PAR LES INTERVENANTS CONCERNES.

Toute création de pièce supplémentaire, toute inversion de pièces ou changement de destination d'une pièce pourra être refusée par le maître d'ouvrage sans que ce dernier n'ait à en justifier la raison.

(Exemple : création d'une chambre supplémentaire, fermeture de la cuisine, création d'une lingerie, d'un WC séparé, d'un cellier, ...)

En cas d'acceptation préalable par le maître d'ouvrage, la demande fera l'objet d'une étude spécifique : faisabilité technique, études et validations des intervenants techniques notamment pour les gaines et la VMC, mise à jour de l'étude thermique et création éventuelle de corps de chauffe, mise à jour des implantations électriques électrique (à concurrence des quantités contractuelles), mise à jour des plans d'exécution, ...

Un devis sera alors établi sur une base forfaitaire.

Les tableaux électriques ETEL ne pourront en aucun cas être déplacés.

Si votre plan porte la mention « PLAN EVOLUTIF » :

Cela signifie que vous pouvez, par des travaux simples, garantir l'accessibilité PMR ultérieure de l'unité de vie. Toute demande de TMA, une fois qu'elle sera chiffrée et acceptée, ne nécessitera pas de « contrat dérogatoire PMR » et par conséquent aucun plan ni notice de réversibilité « PMR » ne vous sera fourni.

Si votre plan ne porte pas la mention « PLAN EVOLUTIF » :

Cela signifie qu'il est accessible « PMR ». Toute demande de TMA, une fois qu'elle sera chiffrée et acceptée fera l'objet d'un « CONTRAT DEROGATOIRE PMR ». Ce contrat comprendra un plan et une notice de réversibilité.

A - LES ÉQUIPEMENTS / Le plan

A1. – Création de placard supplémentaire

Création d'un placard, mode d'ouverture et finitions selon notice descriptive contractuelle.

Réf.	PRESTATIONS	Unité	Prix € TTC
A1-1	- Création d'une tête de cloison toute hauteur de 65 cm de largeur et de 7 cm d'épaisseur sur le côté du placard (et toutes finitions)	Forfait	220,00 €
A1-2	- Création, fourniture et pose de la façade de placard (finition dito notice descriptive)	ml	1 430,00 €
A1-3	- Fourniture et pose d'équipements (dito prestations contractuelles)	ml	380,00 €

A2. – Modification de cloison

Ces modifications comprennent la création ou la suppression de cloisons et toute incidence (plinthes, peinture, etc...), les déplacements électriques et de radiateurs si nécessaire.

Les revêtements de sols de chaque pièce restent conformes aux prestations de base c'est-à-dire selon plan de vente initial sauf demande de l'acquéreur, d'options décoratives complémentaires.

Réf.	PRESTATIONS	Unité	Prix € TTC
A2-1	- Suppression d'une cloison et adaptation du plan électrique	Forfait	200,00 €
A2-2	- Suppression d'une porte de distribution de 80 cm (ouverture à la française) et remplissage par de la cloison	Forfait	150,00 €
A2-3	- Création d'une cloison toute hauteur entre cuisine et séjour	ml	200,00 €
A2-4	- Création d'une porte de distribution de 80 cm (ouverture à la française) et toutes incidences électriques	Forfait	990,00 €

A3. – Modifications de portes de distribution intérieures

NB : les contre-cloisons d'une porte à galandage ne peuvent accueillir aucun équipement électrique ni supporter de charge ultérieure (cadre, élément de cuisine...).

Réf.	PRESTATIONS	Unité	Prix € TTC
A3-1 A3-2	- Remplacement d'une porte de distribution intérieure de 80 à 90 cm (ouvrant à la française) par une porte coulissante en applique, panneau lisse, finition blanche → Largeur 80 cm (selon faisabilité) → Largeur 90 cm (selon faisabilité)	Forfait Forfait	1 500,00 € 1 670,00 €
A3-3 A3-4	- Remplacement d'une porte de distribution intérieure de 80 à 90 cm (ouvrant à la française) par une porte coulissante à galandage panneau lisse, finition blanche * → Largeur 80 cm (selon faisabilité) → Largeur 90 cm (selon faisabilité) *les contre-cloisons d'une porte à galandage ne peuvent accueillir aucun équipement électrique ni radiateur.	Forfait Forfait	2 350,00 € 2 500,00 €

B - LA PLOMBERIE

B1. – Salle d'eau et salle de bain

Les prestations B1-1 et B1-2 comprennent :

Le remplacement d'un receveur de douche par une baignoire ou une baignoire par un receveur de douche inclus toutes les incidences concernant la plomberie et les revêtements de sol et de mur dans le respect de la notice descriptive contractuelle, sauf la création d'une paillasse si nécessaire.

Réf.	PRESTATIONS	Unité	Prix € TTC
REMPLACEMENT D'UNE BAIGNOIRE PAR UN RECEVEUR DE DOUCHE			
B1-1	- Remplacement de la baignoire par un receveur de douche 90x90 cm (suivant plan) - référence dito notice descriptive	Forfait	750,00 €
B1-2	- Remplacement de la baignoire par un receveur de douche 90x120 cm (suivant plan) - référence dito notice descriptive	Forfait	990,00 €

PARE DOUCHE			
B1-3	- Fourniture et pose d'un pare douche droit (L = 80 à 120 cm) de référence dito notice descriptive ou équivalent	Forfait	1 100,00 €
B1-4	- Fourniture et pose d'un pare douche d'angle (90 x 90 cm) de référence dito notice descriptive ou équivalent	Forfait	2 520,00 €
B1-5	- Fourniture et pose d'un pare douche d'angle (90 x 120 cm) de référence dito notice descriptive ou équivalent	Forfait	2 800,00 €

CREATION DE PAILLASSE			
B1-6	- Création de paillasse + faïence au droit d'une baignoire ou d'un receveur de douche si nécessaire (suivant plan)	Forfait	380,00 €

REMPLACEMENT D'UN RECEVEUR DE DOUCHE PAR UNE BAIGNOIRE			
B1-7	- Remplacement du receveur de douche par une baignoire dito notice descriptive y compris pare-baignoire	Forfait	1 100,00 €

MODIFICATION DU MEUBLE VASQUE			
B1-8	- Remplacement d'un meuble vasque simple (80cm) pour un meuble vasque double (140cm) de référence dito notice descriptive	Forfait	1 920,00 €

CREATION D'UN ROBINET EXTERIEUR DE PUISAGE			
B1-9	- Création, fourniture et pose d'un robinet extérieur de puisage et toutes incidences	Forfait	535,00 €

B2. – Emplacement machine à laver complémentaire

Cette prestation comprend la création d'un robinet d'arrivée d'eau froide pour raccordement d'une machine à laver, la création d'un raccordement par siphon sur le réseau eaux usées du logement, la création d'une prise de courant spécialisée, la dérivation de câble électrique, la modification du tableau de protection.

Cette modification ne permet pas de supprimer l'emplacement d'origine de la machine à laver.

Réf.	PRESTATIONS	Unité	Prix € TTC
B2-1	- Création des attentes pour Lave Linge (LL) y compris prise électrique spécialisée complémentaire	Unité	660,00 €
B2-2	- Remplacement d'un meuble double vasque par un simple vasque et création des attentes Lave-Linge (LL)	Unité	300,00 €

C - MODIFICATIONS ELECTRIQUES

C1. PRISES*

*Aucune prise ne devra être déplacée. Seule de nouvelles créations pourront être demandées.

Réf.	PRESTATIONS	Unité	Prix € TTC
C1-1	- Création d'une prise simple 16A+T en intérieur	Unité	200,00 €
C1-2	- Création d'une prise TV/FM	Unité	250,00 €
C1-3	- Création d'une prise RJ45	Unité	350,00 €
C1-4	- Création d'une prise simple 16A+T commandée sur interrupteur simple	Unité	400,00 €
C1-5	- Création d'une prise simple 16A+T commandée sur interrupteur va et vient	Unité	490,00 €
C1-6	- Création d'une prise spécialisée 20A "sèche-linge"	Unité	250,00 €
C1-7	- Création sortie de fil en applique ou plafonnier commandée sur interrupteur simple	Unité	250,00 €
C1-8	- Création sortie de fil en applique ou plafonnier commandée sur interrupteur va et vient	Unité	340,00 €
C1-9	- Création d'une prise 16A+T étanche simple en extérieur	Unité	350,00 €
C1-10	- Prise en compte d'un schéma technique de votre cuisiniste, à concurrence des équipements et des quantités contractuelles de la notice descriptive et sous réserve des tolérances d'exécution. (Ne seront pas pris en compte les demandes d'ilot central) Les évacuations couplées des éviers et lave-vaisselle devront rester raccordées à leur gaine d'origine. Tout équipement supplémentaire fera l'objet d'un devis (plomberie, électricité...).	Forfait	850,00 €

D - GARAGES

D1. MOTORISATION PORTE DE GARAGE

Réf.	PRESTATIONS	Unité	Prix € TTC
D1-1	- Motorisation porte de garage simple + création prise de courant 16A + point lumineux en distribution apparente + compteur défalcateur relié au tableau général du sous-sol pour répartitions des consommations électriques par le syndic	Forfait	2 950,00 €
D1-2	- Motorisation porte de garage double + création prise de courant 16A + point lumineux en distribution apparente + compteur défalcateur relié au tableau général du sous-sol pour répartitions des consommations électriques par le syndic	Forfait	3 950,00 €

3. **LES PRESTATIONS DECORATIVES**

Date limite de commande :

À l'établissement de la fiche de choix

Ces prestations vous seront présentées également lors du rendez-vous de choix

E - REVETEMENTS MURAUX

E1. LES FAIENCES Salle de Bains – Salle D'Eau et WC séparés

Réf.	PRESTATIONS	Unité	Prix € TTC
E1-1	- Complément de faïence toute hauteur tous murs pour les salles de bains	Forfait	910,00 €
E1-2	- Complément de faïence toute hauteur tous murs pour les salles d'eau	Forfait	625,00 €
E1-3	- Complément de faïence tous murs à hauteur de 1.20 m pour les WC séparés	Forfait	389,00 €
E1-4	- Complément de faïence toute hauteur tous murs pour les WC séparés	Forfait	1 055,00 €

E2. SOLS DES PIECES HUMIDES

Réf.	PRESTATIONS	Unité	Prix € TTC
E2-1	- Pose en diagonale	m ²	40,00 €

F - LES PLACARDS

F1. REMPLACEMENT FAÇADE PLACARD PAR FAÇADE MIROIR

Cette prestation comprend :

- La fourniture et pose de portes de placard miroir argent (sur la totalité du placard) en remplacement du revêtement contractuel (dito notice descriptive). Cette option concerne les placards de largeur de + de 1,00 m.

Réf	PRESTATIONS	Unité	Prix € TTC
F1-1	- Remplacement total de la façade de placard de référence dito notice descriptive par une façade miroir argent de chez NEVES	Forfait	
	→ Placard dimension entre 1,00 et 1,20 m :		750,00 €
	→ Placard dimension entre 1,21 et 1,49 m :		900,00 €
	→ Placard dimension > 1.50 m :		1 285,00 €

F2. COLONNE D'ETAGERES ET TIROIRS

Cette prestation comprend :

- La fourniture et pose d'une colonne d'étagères avec ou sans tiroirs, en mélaminé blanc pour les placards, à partir de 1,20 m.

Réf.	PRESTATIONS	Unité	Prix € TTC
F2-1	La colonne d'étagères (4 tablettes)	Forfait	480,00 €
F2-2	La colonne d'étagères (4 tablettes) + 1 bloc 2 tiroirs	Forfait	675,00 €

DEMANDE D'ÉTUDE ET DE DEVIS D'OPTIONS ET DE PERSONNALISATION (TMA)
(Conformément à la procédure relative aux Travaux Modificatifs Acquéreur précisée dans votre Contrat de Réservation)

ACQUÉREUR	N° APPARTEMENT

	TÉLÉPHONE	COURRIEL
MADAME		
MONSIEUR		

REF. CATALOGUE	LOCALISATION	DESCRIPTIF

Frais de dossier : 420,00 €uros - À l'ordre de SCCV EMERIGE BEAULIEU MARINONI

DATE DE LA DEMANDE	SIGNATURE ACQUÉREUR

➡ À retourner par courrier recommandé avec accusé réception à :

SCCV EMERIGE BEAULIEU MARINONI
C/O EMERIGE MEDITERRANEE
81 avenue Simone Veil
06200 NICE